



# BOURSES AQIISM

Deuxième et troisième cycle en sciences infirmières

L'Association québécoise des infirmières et infirmiers en santé mentale (AQIISM) offre deux bourses de **1 500 \$** à des étudiants inscrits dans un programme de maîtrise ou doctorat en sciences infirmières.

Le but est de promouvoir l'avancement des soins infirmiers en santé mentale et de souligner le potentiel remarquable des candidats en accordant une aide financière aux infirmières et infirmiers poursuivant des études aux cycles supérieurs.

## ADMISSIBILITÉ

- Détenir la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu;
- Posséder au moins (1) année d'expérience professionnelle récente en soins infirmiers psychiatriques et ou de santé mentale (intervention clinique, enseignement, administration ou recherche);
- Être membre en règle de l'OIIQ;
- Être membre de l'AQIISM;
- Être admis dans un programme d'études de maîtrise ou de doctorat en sciences infirmières;
- Lorsque qu'un candidat a déjà obtenu plus de 20 000 \$ de bourse dans l'année courante, sa candidature ne sera pas retenue.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Compétences professionnelles;
- Objectifs et plan de carrière;
- Contribution à l'avancement des soins infirmiers en psychiatrie ou santé mentale;
- Excellence du dossier académique.

## MONTANT DES BOURSES

- Le montant des bourses est de **1 500 \$** chacune.

## PIÈCES REQUISES

1. Preuve d'inscription au programme d'étude de maîtrise ou de doctorat en sciences infirmières (sauf si dernière session du programme d'étude en cours);
2. Relevé de notes complet des études universitaires ;
3. Lettre de présentation incluant une lettre de motivation d'un maximum de deux pages à double interligne (indiquer les coordonnées, le numéro de permis de l'OIIQ et le numéro de membre de l'AQIISM) ;
4. Curriculum vitae (faire état des expériences en soins infirmiers, des activités de maintien et de développement de la compétence, des publications, communications scientifiques et réalisations ainsi que des prix et bourses obtenus);
5. Deux lettres de recommandation dont une en provenance de la direction du programme ou du professeur responsable et l'autre en provenance du milieu clinique.

## ENGAGEMENT DES LAURÉATS

Les lauréats s'engagent à produire un article sur l'avancement de leurs travaux ou à présenter la recension de leurs écrits pour la *Revue Vision infirmière en santé mentale* au cours de l'année suivant l'obtention de la bourse.

## REMISE DU DOSSIER

Date limite de remise du dossier : **28 février 2019**

Le dossier dûment complété doit parvenir à l'attention du Comité de sélection par courriel à [info@aqiism.org](mailto:info@aqiism.org)